



**VOUS FAITES
LE BON CHOIX**



Source : ADIL Information Énergie - Maison bois St Julien-en-Vercors

adil - L A
D R O
M E -

information énergie

POUR LA QUALITÉ DE L'HABITAT NORMES, CERTIFICATS, LABELS...

EDITO

TOUT UN MONDE

La qualité de l'habitat se mesure et s'évalue. Le vaste dispositif de normes, certifications, labels, réglementations a pour ambition cette mesure et cette évaluation.

Atout commercial pour les professionnels, ce dispositif est aussi au service des particuliers. Mais c'est tout un monde et il faut bien reconnaître que le particulier a souvent de la peine pour s'y retrouver.

Les conseillers de l'ADIL Information Énergie sont d'un bon secours pour faire le point sur ce que valident les logos qui figurent sur des plaquettes commerciales et ce qu'ils apportent véritablement.

Quelques guides peuvent aussi être utiles. Ils sont disponibles à l'ADIL Information Énergie.

Hervé CHABOUD, Président de l'ADIL 26
Conseiller départemental délégué,
en charge du suivi de l'ADIL et du CAUE

DOSSIER

Construire sa maison avec la réglementation thermique 2012, acheter son appartement avec le label Qualitel, louer un logement rénové doté du label Promotelec..., le particulier en quête d'un logement performant et de qualité a besoin d'informations. Que recouvrent précisément ces labels, normes et certifications ?



CERQUAL



QUALITEL



**RECONNU
GRENELLE
ENVIRONNEMENT**



Source : ADIL Information Énergie

suite de l'article en page 2

SOMMAIRE

ÉDITO	P.1
Hervé CHABOUD, Président de l'ADIL 26, Conseiller départemental délégué, en charge du suivi de l'ADIL et du CAUE	
ENTRETIEN	P.2
Cécile MOUVET, Chef de projet Réglementation Thermique Ministère Écologie	
DOSSIER	P.3
Normes, certificats, labels : un vaste domaine	
BRÈVES	P.4
AGENDA	P.4
ACTIONS & PUBLICATIONS	P.4
QUESTION/RÉPONSE	P.4

Consultez les sites Internet
de l'ADIL 26 : Information logement,
Observation habitat et Information énergie !
<http://adil.dromenet.org>
<http://adilobs.dromenet.org>
<http://pie.dromenet.org>

CÉCILE MOUVET Chef de projet RT Ministère Écologie

Quel bilan général tirez-vous de l'application de la RT 2012 ?

La mise en place de la RT 2012 a permis de diviser par 3 voire 4 les consommations d'énergie des bâtiments par rapport à 2005, par une meilleure conception bioclimatique et la généralisation des équipements performants. Elle a aussi porté les prémices du développement des énergies renouvelables. Elle a ainsi constitué une rupture importante dans les pratiques professionnelles, en favorisant une meilleure coopération entre l'architecte et le bureau d'études. Elle place aujourd'hui la France parmi les pays européens disposant de la réglementation la plus performante.

Comment va évoluer cette réglementation ?

A l'horizon 2020, la loi de transition énergétique pour la croissance verte permettra la mise en place d'un standard environnemental ambitieux pour les bâtiments neufs. Dès aujourd'hui, l'État, les acteurs économiques et les associations préparent un cadre d'expérimentation « Énergie positive et Réduction Carbone », pour la lutte contre le changement climatique avec :

- la généralisation des bâtiments à énergie positive, qui recourent de manière significative aux énergies renouvelables ;
- le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, depuis la conception jusqu'à la démolition.

Quelle part va prendre la question des gaz à effet de serre ?

La future réglementation intégrera à la fois des exigences en matière d'énergie et aussi d'émissions de gaz à effet de serre. Elle poussera les maîtres d'ouvrage à opter d'une part, pour les solutions énergétiques les moins carbonées et d'autre part, à réduire l'empreinte carbone du bâtiment par le choix des matériaux et systèmes constructifs. Les émissions de gaz à effet de serre pour construire un bâtiment neuf sont du même ordre de grandeur que les émissions de 50 années d'exploitation du bâtiment.

NORMES, CERTIFICATS, LABELS

UN VASTE DOMAINE

Normes, réglementations, certifications et labels, ... comment s'y retrouver ? Pour les particuliers voire les professionnels, il est d'autant plus important d'y voir clair que ces dispositifs se sont multipliés depuis plusieurs années.

Les domaines de l'énergie comme de l'environnement, pour des produits comme pour des démarches, ont fait l'objet de qualifications pas toujours bien connues, ni différenciées. Pour s'y retrouver, un effort de définition est à faire avec la présentation des principales dispositions.



Source : ADIL Information Logement

LABELS, CERTIFICATIONS, NORMES, QUELLE DIFFÉRENCE ?

Un label garantit un niveau de qualité selon un cahier des charges donné. Celui-ci peut provenir d'un organisme public ou privé. Une certification valide un produit ou une démarche précise. Elle est définie par des normes internationales, encadrée par le code de la consommation et délivrée par un organisme certificateur agréé et indépendant, selon une grille d'analyse reconnue par le législateur (référentiel de certification). Une norme est un ensemble de règles et de caractéristiques techniques qui fixent les conditions de la réalisation d'une opération ou l'élaboration d'un produit d'usage unifié internationalement ou interchangeable.

LES NORMES

La norme s'applique dans le monde entier sur les produits, les services, les processus ou les matériaux. C'est un document de référence international émis par un institut de normalisation reconnu par l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation), tel que l'AFNOR (Association Française de Normalisation) en France. Près de 4 000 normes (sismiques, thermiques, acoustiques, accessibilité, incendie...) s'attachent aujourd'hui au secteur du bâtiment. La plupart des normes n'est pas obligatoire. C'est donc un choix pour les entreprises qui cherchent à améliorer leurs performances, accroître la confiance de leurs clients, garantir un niveau de qualité et de sécurité. La réglementation adoptée par les autorités administratives de l'État ou des collectivités fait souvent appel aux normes. Elles sont citées dans les arrêtés et décrets et servent de référence. Leur application est alors obligatoire. C'est le cas de la réglementation thermique (RT).



Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

MARKETING ET ENGAGEMENT

Un label peut aussi bien être une simple opération marketing qu'un atout réellement fort et engageant. Il est généralement indissociable d'une certification et répond à une démarche volontaire d'une entreprise, d'un service, d'une association, d'un maître d'ouvrage...

BRÈVES

Une étiquette mal connue

Plus d'un an et demi après l'entrée en vigueur de l'étiquette énergie, 7 Français sur 10 ne connaissent toujours pas l'étiquette énergétique de leur appareil de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire. En revanche, ils ne sont que 58 % à ne pas connaître l'étiquette de leurs appareils électroménager. Un besoin d'information à satisfaire...

Source : *Énergie plus* - mai 2017

Le chanvre de la Drôme

Le chanvre est un isolant local, durable et performant 100 % naturel. Un groupe d'agriculteurs expérimente sa culture en particulier dans le secteur de la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme.

Contactez Lionel Barral au 06 88 04 03 33 ou par mail barral.lionel@orange.fr

Dépliant disponible sur simple demande auprès de l'ADIL Information Énergie

25 milliards de tonnes

Un groupe d'experts de l'ONU environnement estime que 25 milliards de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre pourraient être évitées avec des technologies de production d'énergie économes et d'isolation des bâtiments.

Source : *Énergie plus* - juin 2017

Le bâtiment connecté

Le secteur de la construction a amorcé son virage connecté en appliquant des méthodes de gestion à distance de l'énergie par exemple. La troisième révolution industrielle, celle du numérique, commence à prendre forme pour la gestion, mais Internet va aussi permettre aux bâtiments de générer des données et de communiquer avec leur environnement et leurs usagers.

Source : *Énergie plus* - juin 2017

LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE

La réglementation thermique (RT) pour les bâtiments neufs est en constante évolution. La première RT 1974 a été adoptée par l'État français à la suite du premier choc pétrolier de 1973.

Les suivantes (RT 1988, RT 2000, RT 2005) ont toujours cherché à améliorer les performances énergétiques du bâti et à en réduire la consommation. La RT 2012 s'applique depuis le 1^{er} janvier 2013 à toutes les constructions neuves (arrêté du 28 décembre 2012). Elle fixe l'objectif d'une consommation maximale de 50 kWh/m².an (kilowattheure d'énergie primaire par m² et par an).

Dès 2007, l'Association Effinergie a lancé un premier label, devenu BBC-Effinergie. Le référentiel de ce label a été introduit dans la réglementation thermique avec une exigence de consommation énergétique en moyenne de 50 kWh énergie primaire par m² et par an. Après l'entrée en application de la RT 2012, Effinergie+ adopte une vision plus large de l'impact énergétique d'un bâtiment. Dans le domaine du bâtiment existant la réglementation progresse avec le label BBC rénovation, tandis que les entreprises doivent répondre qualification « Reconnu Garant de l'Environnement », pour permettre aux maîtres d'ouvrage des travaux de bénéficier du dispositif financier.



Source : ADEME

Avec la RT 2020, tous les bâtiments neufs devront être à énergie positive (BEPOS), et donc produire davantage d'énergie qu'ils n'en consomment. Un véritable défi pour les acteurs de l'habitat.



Crédit photo : marycesyl/Flickr

L'engouement pour les certifications et les labels est plus récent et s'est nettement accéléré depuis le Grenelle de l'environnement. A tel point que le professionnel, autant que l'utilisateur, a quelquefois du mal à s'y retrouver. Dernier-né des labels environnementaux développés en France, Bâtiment Bas Carbone (BBCA) a été délivré en juillet par l'Association pour le développement du bâtiment bas carbone à 15 premières opérations.

Les labels publics sont systématiquement associés à une certification multicritère. Elle est délivrée par un organisme tiers officiel et indépendant accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) et bénéficiant d'une convention spéciale avec l'État, comme :

- Cerqual, pour les logements neufs, rénovés ou réhabilités, individuels groupés ou collectifs ;
- Céquami, pour les maisons individuelles neuves ou rénovées ;
- Promotelec Services, pour les logements neufs ou rénovés, individuels ou collectifs.

Les labels privés ne dépendent pas forcément d'un organisme officiellement reconnu par le COFRAC. Ils sont fondés sur un engagement, une déclaration ou une charte, qui attestent qu'un logement, par exemple, possède les qualités décrites.

**DU MARDI 5 AU VENDREDI 29
SEPTEMBRE 2017**

à Valence, exposition sur «Les éco-gestes», dans le hall d'accueil de l'ADIL.

**DU JEUDI 5 AU DIMANCHE 8
OCTOBRE 2017**

Fête de l'énergie

**VENDREDI 6 ET SAMEDI 7
OCTOBRE 2017**

à 14h00, à Romans, stand d'information au magasin «L'entrepôt du bricolage», avec la renov'habitat mobile de Valence Romans Agglo et le showroom.

SAMEDI 7 OCTOBRE 2017

à 10h00, à Marsaz, visite d'une salle de séminaire avec chaudière granulés et chauffe-eau solaire collectif.

**DU VENDREDI 10 AU DIMANCHE
12 NOVEMBRE 2017**

au Palais de la Foire de Romans, Salon de l'habitat avec stand d'information.

SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017

à 14h30, conférence « Nouvelles solutions solaires dans l'habitat et points de vigilance ».

Le programme complet des animations de l'ADIL Information Énergie est joint au présent numéro et téléchargeable sur le site de l'ADIL Information Énergie.

**Les conseillers techniques de l'ADIL
Information Énergie vous accueillent**

- au siège à Valence - sans RDV
44 rue Faventines, BP 1022
26010 Valence Cedex
Tél. 04 75 79 04 13
Fax 04 75 79 04 54
- du mardi au jeudi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h30
- le vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h15
- aux permanences sur RDV fixé par téléphone au 04 75 79 04 47 :
- Romans-sur-Isère
Maison de l'Habitat
36 rue de la République
- tous les mercredis de 13h à 17h
- tous les vendredis de 13h à 16h
- Saint-Vallier, Crest et *Saint-Rambert-d'Albon**
- La Chapelle-en-Vercors,
Die, Châtillon-en-Diois
et *Saint-Jean-en-Royans** en partenariat avec le PNRV



* visio-permanences

Information Énergie

Au service des Drômois, les conseillers de l'ADIL Information Énergie agissent sur les territoires pour informer et accompagner les particuliers, ainsi que les collectivités dans leurs projets "énergie". Dans le cadre du programme d'animation, ils proposent des visites, de la documentation, des expositions, des conférences...

ÉCONOMIES D'EAU ET D'ÉNERGIE

Une brochure de l'ADEME propose 40 trucs et astuces pour réduire ses consommations. Aujourd'hui, la part des consommations d'eau chaude et d'électricité est celle qui a le plus augmenté. Réduire sa facture c'est possible, avec des mousseurs, un sablier, un minuteur pour la douche, une douchette économe, etc. Un thermomètre dans le réfrigérateur, une multiprise avec interrupteur, permettent de réduire notablement les consommations d'électricité. Des bons conseils à suivre avec cette brochure disponible auprès des conseillers de l'ADIL.

MÉMO DES LOGOS

L'ADEME propose un petit catalogue de l'ensemble des logos environnementaux pour les produits courants concernant l'alimentation, l'entretien, le nettoyage, les textiles, les produits du jardin, les jouets... Un document disponible à l'occasion d'une visite à l'ADIL Information Énergie.

HABITAT DÉGRADÉ

Non-décence, insalubrité, péril ou locaux impropres à l'habitation... Un livret proposé par l'ANIL définit ces différentes notions, indique à qui s'adresser, et que faire si le logement est en mauvais état, particulièrement quand les installations de chauffage, d'eau chaude et d'isolation sont défectueuses. A retirer à l'ADIL.

**AGIR ENSEMBLE CONTRE LA
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Une brochure du réseau Information Énergie Rhône-Alpes propose un inventaire des savoir-faire des Espaces Information Énergie pour lutter contre la précarité énergétique. Observation, animation de réseaux de partenaires locaux, formations en particulier de travailleurs sociaux et des professionnels, accompagnements et informations des particuliers, visites à domicile sont quelques-unes des formes d'interventions mises en œuvre.

QUESTION / RÉPONSE

Qu'est-ce que le test d'étanchéité ?

Il s'agit d'un test obligatoire pour le respect de la réglementation thermique 2012, réalisé à la fin du chantier. Il est effectué par un opérateur spécialisé en bouchant les sorties d'air du logement, puis en mettant le bâtiment en surpression ou en dépression, ce qui permet d'estimer les entrées et sorties d'air parasites. Une mesure est alors effectuée sur le débit de fuite. Ce test permet d'identifier les zones de fuite pour réaliser les travaux nécessaires, en particulier s'il est négatif. Sa réussite implique un suivi rigoureux, et garantit un logement sobre et performant en termes de consommation d'énergie.



information énergie

INFORMATION ÉNERGIE
ADIL 26

44 rue Faventines BP 1022
26010 Valence
tél. 04 75 79 04 13
fax. 04 75 79 04 54
mail. pieadil26@dromenet.org
site http://pie.dromenet.org

La lettre de l'ADIL Information Énergie, supplément à la lettre de l'ADIL 26, est éditée par l'ADIL Information Énergie
Dépôt Légal n°1923 C/79
Directeur de la publication : Jean-Luc Piolet
Rédacteur en chef : Philippe Bouchardeau
Collaboratrice : Mireille Méraud
Conception : Vincent Sauty
Imprimeur : Impressions modernes
Crédit photos : ADIL Information Énergie